

Le Conseil d'État enterre le projet de contournement routier de Beynac



© SpiritProd33

Le 29 juin, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation, déposé par le Conseil départemental de la Dordogne, contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui avait annulé la déclaration d'intérêt général du projet de contournement routier du bourg de Beynac-et-Cazenac. Dans sa décision rendue hier, le Conseil d'État n'a pas jugé recevable le pourvoi en cassation formé par le Conseil départemental et enterre, par conséquent, le projet. En décembre 2019, la cour d'appel de Bordeaux avait demandé la démolition de tous les ouvrages hors-berges du projet sous un mois, puis la démolition totale et la remise en état du site sous un an. Les travaux déjà réalisés vont donc devoir être détruits.

Pour rappel, ce projet de déviation de Beynac visait à créer une nouvelle route de 3,2 kilomètres et deux nouveaux ouvrages pour le franchissement de la Dordogne, alors que le bassin de cette rivière est classé réserve de la biosphère par l'Unesco. Plus d'une centaine d'espèces protégées auraient été touchées.

Dans un communiqué, le Conseil départemental de la Dordogne a dénoncé la décision du Conseil d'État qui « *tourne le dos au bon sens et à l'intérêt général* ». Germinal Peiro, le président du département, a fustigé « *une injustice* » et « *un scandale d'État* » avec un coût de chantier estimé à 40 millions d'euros.

Kléber Rossillon, président d'honneur de la fédération Patrimoine-Environnement, a, en revanche, salué cette décision. « *Cet aboutissement est une victoire de la population qui, depuis 30 ans, refusait de voir la vallée de la Dordogne défigurée par la circulation routière. Le paysage des châteaux de Beynac, de Marqueyssac, de Castelnaud, de Fayrac, et des Milandes est préservé. C'est aussi une excellente nouvelle pour l'économie touristique du Périgord* », a déclaré M. Rossillon.

Article publié le 30 juin 2020



Rachida Boughriet, journaliste
Rédactrice spécialisée

Vidéo sur le même thème



[Coordinateur environnement, un métier au cœur de l'actualité](#) Tout chantier a un impact plus ou moins fort sur le milieu naturel. Le coordinateur environnement est un peu l'ange gardien qui va réduire au maximum cet impact. Reportage avec les équipes de Naturalia-Environnement sur deux chantiers hors norme. - 03/02/2020